

Rapport Mensuel (juin 2020)

Contrôle des insectes piqueurs

Municipalité de St-Donat



Introduction

Dans le but d'assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de la municipalité de St-Donat, l'entreprise Conseiller Forestier Roy Inc. est chargée des traitements visant à réduire la nuisance engendrée par les insectes piqueurs (mouches noires et moustiques) sur le territoire de la municipalité du début du mois de mai à la fin août. L'utilisation du biopesticide Bti permet l'élimination des insectes piqueurs lors de leurs stades larvaires alors qu'ils sont présents dans les cours d'eau et les eaux stagnantes. La couverture du traitement est séparée en 3 zones déterminées par la municipalité et chacune d'entre elles possède des objectifs de réduction de la nuisance. La première zone correspond au village même de St-Donat. La deuxième est définie comme la section entre la zone 1 et la zone 3 qui délimite le secteur étant à l'intérieur de 6 km d'une zone interdite aux traitements. Afin d'assurer l'efficacité du traitement, des tests de nuisance seront effectués sur l'ensemble du territoire à des endroits déterminés tout au long de la période de traitement.

Tableau 1. Cibles de performance du traitement contre les insectes piqueurs lors des tests de nuisance.

Zone	Cibles	
	Mn.	Ms.
1	30	10
2	70	20
3	160	40

Mn.= Mouches noires Ms.=Moustiques

Contre-rendu des opérations

L'objectif principal des opérations en juin a été de réaliser un traitement efficace de la mouche noire. Ainsi, trois épandages ont été effectués en juin. Le 5 juin a marqué la fin du 2^e traitement commencé en mai. Alors que deux autres traitements complets ont été effectués dans les 4 semaines suivantes. De plus, les gîtes principaux de mouches noires ont été traités de façon hebdomadaire.

Tests de nuisance

Le début de juin a également marqué le début des tests de nuisance à chaque semaine jusqu'à la mi-juillet. Ceux-ci visent à respecter les spécifications indiquées dans le tableau 1. Lors de la réalisation des tests, une rotation est effectuée entre les divers stations entre chaque semaine. Les résultats des cinq tests effectués en juin sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2. Résultats des tests de nuisance effectués en juin 2020.

Sites/secteurs		4-juin		9-juin		16-juin		25-juin		30-juin	
		Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.
Parc Mont-Tremblant (Témoin)	-	466	273	244	66	205	0	298	4	172	11
Parc des Pionniers Stationnement Golf	1	1	0	-	-	16	0	-	-	16	0
		-	-	1	1	-	-	97	1	-	-
Ch. de la Cascade	2	225	3	14	40	-	-	12	12	-	-
Ch. Rachel		27	43	17	10	33	1	61	10	32	5
Montagne noire		30	2	-	-	26	4	-	-	1	1
Décharge Pimbina	3	112	0	80	1	71	0	114	0	28	0
Ch. Lac Baribeau-Nord		-	-	64	67	266	1	-	-	26	2
Parc Ch. Saint-Guillaume		225	3	-	-	46	1	27	0	7	0
Lac Boeuf		-	-	47	1	-	-	123	3	-	-

Mn.= Mouches noires

Ms.= Moustiques

Dépassement de cible

Il est possible de constater dans le tableau précédent que le traitement effectué jusqu'à présent répond généralement aux objectifs de réduction de nuisance bien que certains dépassements soient observables. En effet, aucune problématique n'est présente de semaines en semaines sur un secteur donné. Il s'agit d'un de pointes de nuisances spontanées et ponctuelles. Une vérification de traitement et des ajustements nécessaires ayant été réalisés au besoin.

Appels de citoyens

Comme demandé par la municipalité, une ligne téléphonique a été mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent formuler des requêtes concernant le déroulement du traitement, la prospection de leur terrain, ou dans le but de se renseigner au sujet du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Lors du mois de juin, nous avons reçu 17 appels de citoyens désirant signaler la présence de gîtes potentiels sur leur terrain ou bien simplement demander des informations sur le traitement. Des vérifications du traitement sur le terrain ainsi que des prospections ont été réalisées lorsque la situation l'exigeait.

Conclusion

En définitive, le traitement contre les insectes piqueurs à St-Donat est efficace. Aucune problématique de nuisance n'est constante et les épandages sont adaptés en fonction de la population d'insectes piqueurs rencontrée sur le terrain. De plus, les tests de nuisance effectués lors de ce prochain mois devraient nous permettre de voir une diminution importante des populations de mouches noires et de moustiques sur le territoire en raison de la diminution de débit dans les cours d'eau et l'assèchement des eaux stagnantes. Le traitement continuera d'être effectué de façon continue pour les deux mois à venir.